

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : 2ème répartition de l'enveloppe Congrès

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer, au titre de l'exercice 2016, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 30 098 € pour l'organisation de congrès dans le département, conformément aux tableaux annexés au rapport.

La dépense globale correspondante, soit 30 098 € sera prélevée sur les crédits 2016 inscrits au budget départemental 2016 sur les imputations budgétaires suivantes :

- 14 311 € au chapitre 65, fonction 94, article 65738,
 - 15 787 € au chapitre 65, fonction 94, article 6574
- dont les dotations sont suffisantes.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**